



52^e TOURNOI PROVINCIAL PBM VALCOURT REGLEMENTS 2023

RESPONSABILITE DU TOURNOI

1. **Responsabilité privilégiée :**
Le Tournoi Provincial PBM de Valcourt 2023 à la responsabilité entière pour la présentation de la 52^{ème} édition du tournoi de hockey de Valcourt, sanctionné par Hockey Québec.
2. **Dates du tournoi :**
En 2023, le tournoi se tiendra les 5-6-7-8 et 12-13-14-15 janvier.
3. **Organisation :**
Le tournoi 2023 présentera un calendrier regroupant des équipes dans les divisions Pee-Wee A & B, Bantam A & B et Midget A & B.

RESPONSABILITE DE L'ORGANISATION

1. **Nombre de joutes assurées :**
Chaque équipe est assurée de jouer deux (2) parties.
2. **Vérification des équipes :**
La registration du tournoi est assurée par le comité organisateur qui vérifie la certification de chaque joueur et de chaque entraîneur ainsi que l'enregistrement des équipes.
4. **Organisation des parties :**
 - a) **Chronométrage :**
Les parties seront de deux (2) périodes de dix (10) minutes temps arrêté et une période de quinze (15) minutes temps arrêté.
 - b) **Période de réchauffement :**
La période de réchauffement sera de deux (2) minutes, il vous est permis d'utiliser quinze (15) rondelles seulement.
 - c) **Réfection de la glace :**
La réfection de la glace se fera entre la deuxième et la troisième période de chaque partie.
 - d) **Différence de 7 buts (9.6.5) :**
Il est permis après le 2^e période complété :
 - A De mettre fin au match (double élimination)
 - B De chronométrer du temps continu jusqu'à la fin du match peu importe la diminution de l'écart (tournoi à la ronde)
 - e) **Début et fin du match et des périodes**
 1. Les joueurs doivent attendre le signal de l'arbitre en début de toute période pour se présenter sur la glace. Le refus de se plier aux ordres de l'arbitre résulte en une punition mineure de banc.
 2. À la fin de chaque période, tous les joueurs doivent demeurer à leur banc respectif ou au banc des punitions jusqu'à l'avis de l'arbitre. Les visiteurs seront les premiers à quitter la



52^e TOURNOI PROVINCIAL PBM VALCOURT REGLEMENTS 2023

glace à moins d'avis contraire de l'arbitre. Le refus de se plier aux ordres de l'arbitre résulte en une punition mineure de banc.

f) **Début des joutes:**

Le tournoi se réserve le droit de débiter la joute, 15 minutes avant l'heure prévue, si la situation se présente sauf pour les premières parties de la journée.

g) **Après la première période:**

Les gardiens changent de côté de la patinoire et la joute commence immédiatement.

h) **Temps d'arrêt**

Chaque équipe aura le droit de prendre un temps d'arrêt de 30 secondes pendant le temps réglementaire ou la prolongation d'une partie. Ce temps d'arrêt doit être pris lors d'un arrêt du jeu normal. Tout joueur désigné par l'entraîneur peut indiquer à l'arbitre que son équipe exerce son option et l'arbitre fera rapport de ce temps d'arrêt au chronométreur du match, qui sera responsable de signaler la fin du temps d'arrêt.

Remarque : Tous les joueurs, y compris les gardiens de but, qui sont sur la glace au moment du temps d'arrêt, sont autorisés à se rendre au banc de leur équipe.

i) **Couleurs contrastantes des chandails:**

L'équipe qui reçoit porte leurs chandails de couleur foncée tandis que l'équipe visiteuse porte leurs chandails de couleur pâle. Si une équipe ne possède qu'une seule couleur de chandail, l'équipe ayant deux ensembles de chandails change pour une couleur non conflictuelle. Lorsque les couleurs des chandails des équipes en présence ne font pas contraste, l'équipe visiteuse doit changer de chandail.

j) **Accès aux chambres des joueurs:**

Le comité organisateur doit s'assurer de vérifier l'état de la chambre et des équipements à l'arrivée de chaque équipe et au départ de celle-ci et de rapporter les anomalies aux responsables. L'équipe est responsable des dommages s'il y a lieu.

k) **Changement au calendrier des joutes:**

Seul le responsable du tournoi peut autoriser un changement au calendrier des joutes.

l) **Comité de discipline:**

C'est le comité de discipline du tournoi qui assumera la responsabilité des mesures disciplinaires à appliquer.

m) **Accidents ou perte de biens:**

Le comité organisateur du tournoi ne se tient nullement responsable des accidents, pertes ou bris de biens qui pourraient survenir aux joueurs, instructeurs, autres officiers ou spectateurs durant le cours normal des activités.

n) **Formulaire d'enregistrement des membres d'une équipe :**

Faire parvenir le formulaire des membres d'une équipe (liste des joueurs) au responsable du tournoi.



52^e TOURNOI PROVINCIAL PBM VALCOURT REGLEMENTS 2023

o) **Joueurs affiliés: (9.9.5)**

Aucun tournoi ne peut empêcher un joueur affilié de participer. Une équipe peut donc aligner jusqu'à un maximum de 38 joueurs différents dans un tournoi, à la condition d'avertir le tournoi, à chacun des matchs, des nouveaux joueurs qu'elle désire aligner (L'article 5.6 à préséance). Cependant, elle doit respecter les règlements de Hockey Québec quant au maximum de joueurs affiliés par match et fournir les documents demandés prouvant l'admissibilité desdits joueurs.

p) **Document de vérification:**

Les équipes qui participent au tournoi doivent fournir des documents de vérification avant le tournoi ou à leur arrivée pour la première joute. Ces documents comprennent obligatoirement les éléments suivants :

- ✓ Le calendrier des matchs de la ligne
- ✓ Le formulaire d'enregistrement des membres d'une équipe est approuvé par un registraire d'association, ligue ou région.
- ✓ Les feuilles de pointage des cinq (5) derniers matchs de l'équipe.
- ✓ Le permis de tournoi de l'équipe.

q) **Arrivée des équipes:**

Toute équipe doit arriver au moins une (1) heure avant le début de sa partie, tel qu'indiqué sur le calendrier des joutes. Si une équipe n'est pas sur la patinoire cinq (5) minutes après l'heure fixée, par le calendrier des joutes et ce sans raison majeure, elle perd par défaut et elle est suspendue jusqu'à la décision du comité de discipline.

r) **Libération des vestiaires:**

Après la partie, les équipes disposent de 30 minutes pour quitter complètement le vestiaire qui doit être laissé dans un bon état.

s) **Bris et dommages:**

Lorsque l'équipe quitte la chambre, l'entraîneur doit s'assurer du bon état de celle-ci. L'équipe sera tenue responsable de tous bris et dommages causés aux locaux ou équipements lors de l'occupation ou de l'utilisation de ceux-ci.

t) **Disposition des équipements:**

En aucun temps, il ne sera permis de laisser les équipements ailleurs que dans les espaces réservés à cet effet.

u) **Feuilles de pointage signées (7.2.3):**

- 1) Avant chaque match, l'entraîneur du match doit signer la feuille de pointage reconnue par Hockey Québec ou la feuille d'alignement officielle de la ligue.
- 2) Toute personne officiant derrière le banc doit être un membre et son nom doit être inscrit sur la feuille de pointage, à défaut de quoi l'équipe perdra le match s'il y a contestation d'admissibilité qui fait la preuve que la personne était inadmissible.
- 3) Lorsqu'une équipe utilise un joueur affilié, elle devra l'indiquer sur la feuille de pointage par les initiales J.A.



52^e TOURNOI PROVINCIAL PBM VALCOURT REGLEMENTS 2023

- 4) A moins de preuve contraire acceptée par le Comité de discipline concerné, tout membre est considéré avoir pris part à un match si son nom apparaît sur la feuille de pointage (5.6.7 D. pour le gardien de but).

RÉGLEMENTATION DE SURTEMPS (Extrait des Règlements Administratifs de Hockey Québec)

Période de surtemps (9.7.1)

Pour tous les tournois sanctionnés par Hockey Québec, après l'application des règles de la formule Franc Jeu **lorsque les matchs sont à finir**, en cas d'égalité après les trois (3) périodes de jeu réglementaires, il y aura période de surtemps selon le mode suivant :

- a) Une seule période supplémentaire de cinq (5) minutes à temps arrêté, avec alignement **de quatre (4) joueurs** par équipe plus un gardien de but, à l'exception des joueurs punis qui doivent servir leur punition et de **l'application des règles de la formule Franc Jeu**. Le premier but marqué met fin au match.
- b) Après cette période de surtemps de cinq (5) minutes, si l'égalité persiste, il y aura fusillade tel que stipuler à l'article (10.7.2) des Règlements administratifs de Hockey Québec.

Fusillade (9.7.2)

- a) Après chaque match de tournoi, s'il y a égalité entre les deux (2) équipes, l'officiel demande à l'entraîneur de désigner trois (3) joueurs pour la première ronde de la fusillade. Advenant encore une égalité après cette première ronde, l'entraîneur désignera un à la fois les joueurs qui participeront à la fusillade. Tous les joueurs, à l'exemption du gardien de but, devront participer à la fusillade avant qu'un joueur ne revienne une deuxième fois.
- b) Un joueur qui se trouvait au banc des punitions à la fin de la période de surtemps est admissible à participer à la fusillade.
- c) La fusillade se déroulera de la façon suivante :

L'équipe qui reçoit (receveur) a le choix de déterminer si elle débute ou non la fusillade.

Après que le choix est fait, l'équipe désignée envoie son premier joueur qui tente de déjouer le gardien de but adverse. Ensuite, le premier joueur de l'autre équipe fait de même, et ainsi de suite jusqu'à ce que les trois (3) joueurs de chaque équipe aient effectué une ronde complète.

Le choix de l'entraîneur ne représente pas l'ordre dans lequel les joueurs doivent se présenter au centre de la glace pour effectuer leur tir.

Les règles de jeu des tirs de punitions s'appliquent.

Les lancers se font à tour de rôle et aucun tir simultané sur chacun des deux gardiens de buts n'est accepté.

L'équipe ayant marqué le plus de buts dans cette ronde complète est proclamée gagnante.



52^e TOURNOI PROVINCIAL PBM VALCOURT REGLEMENTS 2023

- d) Lorsqu'un deuxième (2^e) ou troisième (3^e) tour devient nécessaire pour briser l'égalité, l'ordre de passage des joueurs est laissé à la discrétion de l'entraîneur et peut ne pas respecter l'ordre du premier tour. Ainsi, à chaque tour, tous les joueurs qui terminent le match devront participer à la fusillade avant qu'un joueur ne revienne une autre fois. Le match prend fin quand l'égalité est brisée, après qu'un joueur de chaque équipe ait effectué un tir, vers le but.

Exception

Tournoi à la ronde aucun surtemps en ronde préliminaire. Lors des matchs de semi finale et de finale (tournoi à la ronde et double élimination) de chaque tournoi sanctionné par Hockey Québec, après l'application des règles de la formule Franc Jeu, en cas d'égalité après les trois (3) périodes de jeu réglementaire, il y aura périodes de surtemps selon le mode suivant :

- a) Une seule période supplémentaire de dix (10) minutes à temps arrêté avec un alignement **de quatre (4) joueurs** par équipe plus un gardien de but à l'exception des joueurs punis qui doivent servir leur punition et de l'application des règles de la formule Franc Jeu. Le premier but marqué met fin au match.
- b) Après **cette** période de surtemps de dix (10) minutes, si l'égalité persiste, il y aura fusillade tel que stipulé à l'article (9..7.2) des Règlements administratifs de Hockey Québec.

La grille officielle de grille Franc Jeu (7.7.4)

DIVISION	CLASSE	MINUTES DE PUNITION	POINTS
M13 (Pee-Wee)	Simple lettre	12 minutes et moins	1
	Double lettre	13 minutes et plus	0
M15 (Bantam)	Simple lettre	16 minutes et moins	1
	Double lettre	17 minutes et plus	0
M18 (Midget)	Simple lettre	20 minutes et moins	1
	Double lettre	21 minutes et plus	0

Les modalités du classement général, à la ronde (7.7.5)

Le total des points de performance et de points Franc Jeu détermine la position des équipes au classement, le plus haut total octroyant la position supérieure.

S'il y a égalité au classement entre plusieurs équipes, la position supérieure est déterminée en fonction de l'article (**départage d'égalité 9.8**) des règlements administratifs de Hockey Québec.

Une fois le tournoi à la ronde complété et la position des équipes connue, l'équipe qui détient la première position passe en finale alors que les positions deux (2) et trois (3) s'affrontent en demi-finale.

Étoile de la partie

Après chaque partie, il aura au joueur de la partie (une par équipe). Ce joueur est choisi par son entraîneur. Le joueur de la partie recevra un coupon de participation à un tirage parmi tous les joueurs du match dans chaque catégorie. Avant chaque début de partie le marqueur donne un coupon à chaque entraîneur et celui-ci doit le remplir et le donner à la fin de la partie.

Le comité Responsable Tournoi Provincial PBM Valcourt